

DÉPARTEMENT

HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles

N° de l'acte
à l'origine
du présent
acte

37 37 20

Séance du 09 mars 2009

Date de la convocation
20/02/09

Date d'affichage
20/02/09

Objet de la Délibération
2009-03-21
Rencontres du Conseil de
Développement

L'an deux mille neuf

Et le neuf mars

à Dix sept heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis

BOUTES

Présents : MM

J.ARCAS (Conseil Général), **F.BARSSE** (Bédarieux), **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F.BERTHOMIEU** (CdC Lirou-Canal), **F.BOUTES** (Conseil Général), **JL BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **J.CABROL** (CdC Pays Saint-Ponais), **Y.CASSILI** (CdC Monts Orb), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **JL.FALIP** (Conseil Général), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervois), **F.GALBE** (Commune Poujol/Orb), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **J. HUC** (CdC Coteaux & Chateaux), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **F.MARTY** (CdC Orb Jaur), **M.OLMOS** (CdC Minervois), **Monique POUX** (CdC Saint-Chinian), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou).



SCUPE
20090309
SERVICE DE L'ÉTAT

Acte rendu exécutoire
après 09/03/09 lecture
le
et pub 09/03/09 notification
autres noms en présence

Objet : Rencontres du Conseil de Développement

Le Conseil de Développement, dont une des priorités est de favoriser le lien entre le Pays et ses acteurs locaux, comprend aujourd'hui 113 adhérents

Afin d'évaluer les actions et projets avec efficacité et pertinence, le Conseil de Développement a engagé en 2008 une programme de rencontres alliant découverte du territoire et de projets structurants inscrits au contrat de Pays ou suivi par le Pays (Minervois, Saint-Gervais, Capestang). Ces journées ont répondu aux attentes, permettant de mieux connaître le territoire du Pays, même si les élus et les associations ont assez peu répondu aux invitations.

Le Conseil de Développement souhaite poursuivre cette action en 2009 en organisant deux rencontres, avec un ou plusieurs intervenants chargés d'apporter des éléments de compréhension, des éclairages sur la situation économique, le paysage ou le patrimoine. Les secteurs proposés sont le Saint-Ponais et le Roujanais.

Un à deux projets seront présentés par les élus concernés et impliqués dans la réflexion et la mise en œuvre. Ces présentations devront préciser les points forts et faibles du projet, les difficultés rencontrés et le rôle du Pays dans son élaboration.

La communication passera par le site du Pays, par les journaux locaux et une invitation sera adressée aux associations de chaque secteur.

Une journée de rencontre thématique sera également proposée. En effet, le Conseil de Développement souhaite initier la réflexion sur des thèmes transversaux définis par lui-même, selon son propre calendrier mais en accord avec les axes stratégiques de la charte de développement.

Afin de produire une réflexion pertinente et pointue, il semble nécessaire de s'accorder un temps de travail important et, dans un premier temps, accompagné par un intervenant, l'objectif étant de produire un document alimentant les réflexions des élus.

Cette rencontre thématique sera la première étape de l'élaboration du document.

Le coût prévisionnel de ces rencontres est de 6.000 €, pour lequel une subvention de 3.000 € pourrait être sollicitée auprès de la Région.

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que, le Conseil de Développement ne disposant pas de moyens en propres, une convention de mise à disposition de moyens a été signée entre les deux structures en novembre 2006.

Il conviendra donc de la modifier par avenant.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de ces rencontres et sur le plan de financement proposé, et de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de ces rencontres et sur le plan de financement proposé, et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 09 mars 2009.

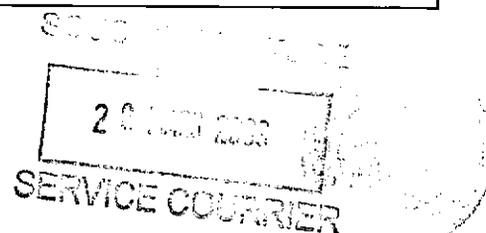
Le Président,
Francis BOUTES





Association Conseil de Développement

Avis n°2 du Conseil de développement Contrat de Pays 2009



Le Pays Haut Languedoc et Vignobles a élaboré un projet de développement territorial en s'appuyant sur les préconisations des différents schémas thématiques réalisés au cours des années 2006-2007. En référence évolutive à une Charte de développement élaborée en 2002, ce document constitue une synthèse du projet politique territorial du Pays à l'horizon 2013, traduisant le développement local tel que voulu localement.

Ce projet est décliné annuellement dans le cadre d'un contrat de Pays, signé avec le Conseil Régional et le Conseil Général. Les projets susceptibles d'être intégrés à ce contrat font l'objet d'une présentation sous forme de fiche action, sur un modèle régional.

Il est demandé au conseil de développement d'examiner ces fiches et de se prononcer sur la pertinence de l'intégration des projets au contrat de pays (et non sur la pertinence des projet en eux même.) Pour cela, le conseil de développement s'est doté d'une fiche d'évaluation sur 30 points. Lorsqu'un projet a la moyenne, il est considéré comme relevant du contrat de Pays ; lorsqu'il ne l'a pas, le conseil de développement émet un avis réservé et s'interroge sur son maintien dans le contrat.

Pour l'ensemble des projets :

- Le conseil de développement constate que la volonté, affirmée dans la charte du Pays, de tendre vers l'excellence environnementale n'est pas évidente dans toutes les actions présentées. Des contradictions apparaissent. Si le pays souhaite favoriser les circuits courts de commercialisation et présente un projet dans ce sens, il faudrait que les autres projets économiques prennent cette dimension en compte...
- La prise en compte de la pérennisation de l'action est presque toujours insuffisante. Les effets attendus et leur valorisation ne sont pas présentés.

Les projets qui sont très mal notés (à partir de 9/30)

- sont très peu argumentés et il est difficile de comprendre les objectifs du projet présenté et sa pertinence.
- Les investissements pour la remise en état d'un bâtiment ne peuvent être acceptée que si ce bâtiment - même si c'est une chapelle- sert ensuite dans un projet collectif d'hébergement, d'accueil ou autre mais que faire de bâtiments rénovés à grands frais qui restent vides.
- ne présentent aucun intérêt ni patrimonial, ni environnemental, ni économique, ni culturel pour le Pays et les projets ne visent à subventionner qu'une action purement locale.

Pour les projets bien notés, nous avons :

- Une vue d'ensemble
- La création d'une identité pays
- Un travail collectif
- Une mise en réseau des acteurs, des cheminements, des recherches...

Le conseil de développement s'interroge (par rapport à l'intégration au contrat) sur les projets suivants :

Les échoppes de Néffrès : 9/30.

Qu'elle est la dimension Pays de ce projet ?

Extension de la ZAE de Roujan : 14/30

Le conseil de développement s'interroge sur le contenu de ce projet qui ne parait, à la lecture de la fiche, pas très abouti. L'impact paysager et environnemental ne semble pas avoir été pris en compte.

Eglise du Mas Blanc : 9/30

Il ne semble pas y avoir de projet derrière cette réhabilitation. Qu'elle est la dimension Pays de ce projet ?

Eglise de Fauères: 9/30

il ne semble pas y avoir de projet derrière cette réhabilitation. Qu'elle est la dimension Pays de ce projet ?

Entretien du Patrimoine: 6/30

Manque d'information pour pouvoir donner un avis pertinent

Plan d'eau de St Etienne d'Estrechoux : 9/30

Aucune information sur l'impact environnemental. Des questions se posent quand à l'utilité d'un tel projet au regard des autres possibilités de baignade du secteur.

Aménagement sanitaire de la base de Mons la Trival: 12/30

il semble ne pas y avoir de lien entre l'aménagement et l'objectif de cette base, l'éducation à l'environnement, par exemple en prévoyant des sanitaires peu consommateur d'eau ou des toilettes sèches. De plus, il semble ne pas y avoir d'autres utilisateurs que le prestataire estival, ce qui n'est peut être pas suffisant.

Certains projets, bien qu'ayant leur place dans le contrat de Pays, ont fait l'objet de remarques :

Consommons à proximité: 25/30

Il manque peut être à ce projet une dimension qualitative des produits concernés.

Editions Patrimoniales19/30

ce projet gagnerait à être étendu à l'ensemble du territoire du Pays.

Réaménagement de la base de loisir de la Prade :15/30

manque des éléments de compréhension de la totalité du projet

Aménagement du domaine de la pièce :16/30

Le conseil de développement s'interroge sur l'animation de ce lieu, sur l'existence de porteur de projet privé pour la partie hébergement et donc sur la pérennité de ce lieu.

Réaménagement sur le camping « les cerisiers du Jaur » : 19/30

manque d'information sur les impacts environnementaux et paysagers de ce projet.

Le conseil de développement donne un avis favorable, sans remarque particulière, aux autres projets présentés au contrat de Pays 2009.